

## Domaine Santé

## Filière Physiothérapie

## Approfondissement de la démarche clinique en musculosquelettique

Raisonner, intervenir et adapter l'intervention en intégrant le diagnostic d'exclusion, différentiel et les prérequis à l'accès direct

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.3004.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1<sup>ère</sup> ☐ 2<sup>ème</sup> ☒ 3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 3

Type :

☐ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☐ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☒ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

## 2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. [https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales

Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »

## Rôle expert-e

- A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- A6** Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.
- A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions d'instruments validés.
- A8** Elles reconnaissent les opportunités et les limites des technologies et les intègrent adéquatement dans leurs activités professionnelles.

## Rôle de communicateur-trice

- B2** Elles formulent des objectifs physiothérapeutiques conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.

## Rôle de collaborateur-trice

- C2** Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

## Rôle de promoteur-trice de la santé

- E3** Elles appliquent les compétences de consultation et d'autonomisation (Empowerment) pour modifier à court et à long terme le comportement de différents individus et groupes d'individus en matière de mouvement et d'activité.
- E4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.

**Rôle d'apprenant e et de formateur-riche**

- **F2** Elles appliquent des stratégies pédagogiques (éducation thérapeutique et à la santé) pour favoriser l'apprentissage des patients/clients.

**Objectifs généraux d'apprentissage**

- Approfondir et intégrer des connaissances physiologiques et physiopathologiques du rachis, du membre supérieur et inférieur
- Approfondir et intégrer des connaissances en lien avec la physiologie de la douleur
- Approfondir la démarche de raisonnement clinique spécifiquement sur les étapes de l'évaluation, du diagnostic, du diagnostic différentiel et d'exclusion, du pronostic
- Adapter l'intervention en MSQ de l'aigu à la réathlétisation
- Utiliser et choisir les outils technologiques spécifiques d'évaluation et d'intervention de manière pertinente selon les situations
- Adapter les conseils de prévention secondaire aux diverses situations rencontrées
- Déterminer des stratégies d'éducation et d'enseignement pour chaque situation rencontrée

**4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage****Contenus**

- Fondements et savoirs : anatomie nerveuse périphérique, neuropathies périphériques (anatomie, physiopathologie, prise en charge), fibromyalgie, syndrome radiculaire, lésions myotendineuses, instabilité (cheville, genou, épaule), entorses complexes (cheville, genou, épaule), inhibition musculaire arthrogénique, conflit fémoro-acétabulaire, douleurs latérales et postérieures de hanche, chirurgie de la main, syndrome douloureux régional complexe
- Évaluation : évaluation des nerfs périphériques, tests cliniques spécifiques des différentes articulations
- Interventions : exercices spécifiques adaptés, thérapie manuelle, électrostimulation (TENS, renforcement et muscle dénervé), taping
- Raisonnement clinique : diagnostic physiothérapeutique, différentiel et d'exclusion, pronostic
- Recherche/approche réflexive de la pratique evidence-based practice dans la prise en charge musculosquelettique
- Outils et innovation technologiques : imagerie motrice
- Préventions et ETP : éducation thérapeutique (fibromyalgie, SDRG)
- Relations et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmissions de consignes claires

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

- |                                               |                                     |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance                     | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Enseignement présentiel interactif          | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Enseignement co-modal                       | <input type="checkbox"/>            |
| • E-learning                                  | <input type="checkbox"/>            |
| • Cours pratiques                             | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Cours théoriques                            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Pratiques simulées                          | <input type="checkbox"/>            |
| • Travail personnel                           | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Autres                                      | <input type="checkbox"/>            |

**Exigences de fréquentation :** La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation du module repose sur deux parties :

- Un examen oral (note arrondie au 10<sup>ème</sup>, coefficient 2), type ECOS
- Un examen écrit (note arrondie au 10<sup>ème</sup>, coefficient 1)

Si l'évaluation A et l'évaluation B sont supérieures ou égales à 3.5 : calcul de la moyenne avec application des coefficients attribuant une note au module allant de Fx à A.

Si l'évaluation A et/ou l'évaluation B est/sont inférieure(s) à 3.5 : le module est évalué à F, même si la moyenne est supérieure ou égale à 4.0

- Période : semaines 21 et 22 de l'année civile 2026

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent également être respectées pour que le module puisse être validé.

**6. Modalités de remédiation et de répétition****Remédiation**

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation
- Modalités :

- les parties du module ayant obtenu une note entre 3.5 et 3.9 font l'objet d'une remédiation
- Période : 36<sup>ème</sup> semaine de l'année civile 2025
  - En cas de réussite à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note E.
  - En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

---

**7. Bibliographie principale**

---

Se référer au syllabus

---

**8. Remarques**

---

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA)

---

**9. Responsable de modules**

---

**Responsable :** Aline Reinmann (aline.reinmann@hesge.ch)

**Enseignants :**

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus